

LA SEMAINE DE LA DOCTRINE LA VIE DES IDÉES

ÉVÉNEMENTS



Convention nationale des avocats 2026, organisée par le Conseil national des barreaux (CNB) et les barreaux de Toulouse, Albi et Montauban, trois jours pour « penser aux droits de demain », du 21 au 23 octobre 2026, au MEET – Parc des expositions et centre de conventions de Toulouse métropole, Avenue Concorde, Aussonne (31840) : www.cna2026.fr/inscriptions-2026.

Congrès du syndicat national des directions générales des collectivités territoriales (SNDGCT), en partenariat avec LexisNexis, les 1^{er} et 2 octobre 2026, de 9h à 17h30, au Centre des Congrès de Reims (51) : www.territorialis.fr/content/identification.

Congrès de la Chambre nationale des experts en copropriété (CNEC), en partenariat avec LexisNexis, consacré au tourisme et copropriété, les 8 et 9 octobre, à Annecy, inscription jusqu'au 1^{er} octobre : www.la-cnec.org/congres-les-8-9-octobre-2026-annecy/.

PRIX



Prix Robert Badinter, organisé par le Conseil national des barreaux, finale et remise des prix, le 8 octobre, à partir de 18h30, à la Maison de l'Océan, 195, rue Saint-Jacques, Paris (5^e) : cnb.avocat.fr/evenement/finale-du-prix-robert-badinter-2026.



1152

Rentrée solennelle du Collège et de l'École de droit d'Assas : « *E pluribus unum* »

© UNIVERSITÉ PARIS PANTHÉON-ASSAS

Le 9 septembre 2026 s'est tenue la rentrée solennelle du Collège et de l'École de droit. En présence d'invités prestigieux, le président Stéphane Braconnier a rappelé combien est précieux un enseignement solide, généraliste et pluridisciplinaire, au service des juristes de demain, notamment à l'ère simplificatrice de l'intelligence artificielle.

Deux brillantes étudiantes ont

d'abord reçu des prix pour leurs résultats exemplaires, salués par le professeur Cécile Pérès, directrice du Collège.

Ensuite, l'invité d'honneur était Louis Boré, ancien secrétaire de la Conférence, avocat aux Conseils, ancien président de l'Ordre, récemment élu, dans la tradition de son père Jacques, à l'Académie des sciences morales et politiques, sur le siège du professeur François Terré. Un praticien, membre à part entière de la doctrine, comme l'a rappelé le professeur Pierre-Yves Gautier, directeur de l'École.

Selon l'usage, l'orateur a brossé des portraits : ici de Geneviève Viney et René Chapus, deux professeurs de renom dont il suivit les cours et fut le doctorant, pour la première.

Professeur de droit administratif à l'Université Panthéon Assas, René Chapus, enseignant sans recherche d'éloquence en amphithéâtre, s'est illustré à travers la publication d'ouvrages de droit général et de contentieux administratif, par la finesse de ses analyses et l'audace de ses conclusions. Ses livres sont toujours utilisés, grâce à ses idées et références, en contraste avec les compilations numériques. Ils ont influencé le Conseil d'État, pourtant pas toujours attentif à la doctrine.

Geneviève Viney, qui prépara sa thèse à la faculté de droit de Paris sous la direction de René Rodière, la consacra au « *Déclin de la responsabilité individuelle* » dans notre société contemporaine, où l'assistance et la solidarité contre les accidents de la vie, ont pris une place prépondérante, grâce à l'assurance et à la protection sociale. Elle fut saluée pour ses positions d'avant-garde, qu'elle développa dans un autre ouvrage de référence, en plusieurs volumes et toujours très utilisé : « *Le Traité du droit de la responsabilité civile* ».

Ces deux portraits, opposés en apparence, entre un publiciste et une privatiste, révèlent un creuset commun : *e pluribus unum*. Viney et Chapus ont offert leurs réflexions sur ces deux pans essentiels du droit, où la jurisprudence a joué un rôle déterminant et foisonnant, stimulée par la doctrine.

Ce furent deux grands « *faiseurs de systèmes* », selon la fameuse défense de Rivero, des architectes de la pensée juridique, qui ont contribué à l'intelligibilité et la quête de justice du droit. Ils ont dégagé des idées-force, permettant de reconstruire et légitimer les fondements de décisions parfois trop casuistes ou analytiques. Leur réserve partagée, ou même timidité, n'a point endigué leur fougue intellectuelle.

Ce portrait croisé fut suivi d'un échange avec les élèves, notamment sur l'unité du droit et la division au fond assez récente (toute fin du XIX^e siècle) entre droit privé et droit public ; ainsi que sur les méthodes de travail du juriste et des professeurs : pointillisme, spécialisation, ou culture et méthodes de raisonnement applicables dans tous les domaines. Louis Boré manifesta clairement sa préférence pour les secondes.

Servane Le Gac et Maïana Gloux, élèves de l'École de droit